



2003

**Rapport Annuel
(Formulaire Simplifié)**

Radio et Télévision

**(Rapport annuel du titulaire d'une licence
d'entreprise de programmation)**

**Pour l'année de radiodiffusion se terminant le 31 août
2003**

Conservez un exemplaire de ce rapport dans vos dossiers et retournez 3 exemplaires dûment remplis (incluant vos états financiers) avant le 30 novembre 2003 au:

Chef, groupe des statistiques et de l'analyse,
Analyse de la radiodiffusion, Conseil de la radiodiffusion
et des télécommunications canadiennes, (CRTC), Ottawa, ON, K1A 0N2

Confidentiel une fois rempli

Cette enquête est menée en vertu de la Loi sur la statistique, Lois révisées du Canada, 1985, chapitre S19.

En vertu de la loi sur la statistique il est obligatoire de remplir le présent questionnaire.

Voir à la page 1 du "Guide explicatif" les accords régissant le partage des renseignements de ce rapport annuel entre Statistique Canada et les autres organismes publics fédéraux et provinciaux en vertu des articles 11 et 12 de la Loi sur la statistique.

If you prefer an English questionnaire, please check

Dès réception du rapport annuel, veuillez examiner la liste de systèmes figurant dans la liste ci-dessous. Si la liste diffère de votre organigramme, veuillez communiquer avec le chef, section des télécommunications, Division des sciences, de l'innovation et de l'information électronique, Statistique Canada, Ottawa. Téléphone: (613) 951-3177 Télécopier: (613) 951-9920.

Pour information seulement

en collaboration avec le Conseil de la radiodiffusion
et des télécommunications canadiennes

5-5300-377.2: STC/SAT-430-60110

2004-06-08



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

RENSEIGNEMENTS SUR LE TITULAIRE D'UNE LICENCE (COMPAGNIE)

Pour obtenir des renseignements au sujet de la présente déclaration, s'adresser au Conseiller spécial, Télécommunications et radiodiffusion, Division des sciences, de l'innovation et de l'information électronique, Statistique Canada, Ottawa, téléphone: (613)951-3177, télécopieur: (613)951-9920

Pour obtenir des renseignements au sujet des droits de licence, s'adresser au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, Hull, téléphone : (819) 997-4384, télécopieur : (819) 953-5107

1. Nom du titulaire de la licence, au complet:

2. Adresse postale du titulaire de la licence:

Rue et no. _____
Ville et province _____ Code postal _____
Téléphone _____ Télécopieur _____ Courriel _____

3. Personne avec qui communiquer au sujet du rapport:

M. () _____ Mme. () _____
(Nom) (Titre)
Adresse (si différente de l'adresse ci-dessus)
Rue et no. _____
Ville et province _____ Code postal _____
Téléphone _____ Télécopieur _____ Courriel _____

4. Si le titulaire a, au cours de la période de référence, exploité l'établissement sous un nom ou adresse autre que ceux indiqués ci-dessus, veuillez le mentionner :

Nom _____
Rue et no. _____
Ville et province _____
Code postal _____

5. Si les renseignements portent sur une période autre que la période de référence s'étendant du 1er septembre 2002 au 31 août 2003, veuillez l'indiquer :

Du : _____ Au : _____
Raisons : _____

6. Si une des entreprises rapportée dans ce rapport a été achetée ou vendue au cours de l'année se terminant le 31 août 2003, veuillez indiquer le nom de l'entreprise et le nom de l'ancien propriétaire ou acheteur :

Date de la transaction : _____

7. Forme juridique de l'entreprise :

- Propriété unique/société en nom collectif Société dont les actions se transigent sur le marché boursier Coopérative
 Société dont les actions ne se transigent pas sur le marché boursier Organisme sans but lucratif Unité militaire
 Autres (préciser) _____

ATTESTATION DE LA DIRECTION

8. Je, _____ (Nom) _____ (Fonction), suis autorisé(e)

à attester au nom de _____ (Nom du titulaire de la licence)

que les renseignements donnés dans le présent rapport et les annexes ci-jointes sont, à ma connaissance, exacts et complets sous tous les rapports.

(Signature) (Date) (Téléphone et code régional)

Date de réception

(Réservé au bureau)

N° du dossier du CRT

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

